



Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

BILAN

En milliers d'euros (K€)

Bilan Actif

EUROPLASMA

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Brut	Amort. et dépréciations	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 494	1 285	209	679
Concession, brevets et droits similaires	1 304	1 247	57	58
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				86
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 798	2 532	266	823
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	310	104	206	236
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 056	4 531	525	1 283
Autres immobilisations corporelles	201	159	41	46
Immobilisations en cours	48		48	50
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	5 614	4 794	820	1 615
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	36 348	35 923	425	533
Créances rattachées à des participations	32 774	27 289	5 485	6 450
Autres titres immobilisés				
Prêts	18		18	17
Autres immobilisations financières	19		19	37
TOTAL immobilisations financières :	69 159	63 212	5 947	7 038
ACTIF IMMOBILISÉ	77 571	70 538	7 033	9 476
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	189	91	97	96
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	526	374	152	458
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	715	465	250	554
AVANCES, ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				6
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	3 588		3 588	2 167
Autres créances	604	40	564	1 029
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	4 192	40	4 152	3 195
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	746	1	744	7 714
Disponibilités	5 756		5 756	5 617
Charges constatées d'avance	119		119	89
TOTAL disponibilités et divers :	6 621	1	6 619	13 421
ACTIF CIRCULANT	11 527	506	11 021	17 177
Frais d'émission d'emprunts à étaler	285		285	
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	89 383	71 044	18 339	26 652

Bilan Passif

EUROPLASMA

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 6 967	6 967	6 904
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	49 382	48 973
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	10	10
Réserves statutaires ou contractuelles	403	409
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(34 373)	(9 407)
Résultat de l'exercice	(13 531)	(24 966)
TOTAL situation nette :	8 859	21 924
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	520	628
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	9 378	22 552
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	780	980
AUTRES FONDS PROPRES	780	980
Provisions pour risques	318	1 129
Provisions pour charges	166	41
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	483	1 170
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	5 021	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	5 022	
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	88	130
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 288	973
Dettes fiscales et sociales	950	846
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1	1
TOTAL dettes diverses :	2 240	1 820
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES	347	
DETTES	7 697	1 950
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	18 339	26 652

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros (K€)

Compte de Résultat (Première Partie)

EUROPLASMA

EUROPLASMA

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	114	1 749	1 863	56
Production vendue de services	867	420	1 287	770
Chiffres d'affaires nets	981	2 169	3 150	827
Production stockée				
Production immobilisée			69	156
Subventions d'exploitation			6	8
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 211	53
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 437	1 043
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			92	16
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			13	17
Autres achats et charges externes			2 661	1 339
TOTAL charges externes :			2 766	1 372
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			53	39
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 194	1 212
Charges sociales			817	642
TOTAL charges de personnel :			2 012	1 854
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			746	825
Dotations aux provisions sur immobilisations			673	1 077
Dotations aux provisions sur actif circulant			342	
Dotations aux provisions pour risques et charges			236	871
TOTAL dotations d'exploitation :			1 997	2 773
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			80	80
CHARGES D'EXPLOITATION			6 908	6 118
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(2 471)	(5 075)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

EUROPLASMA

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(2 471)	(5 075)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		417
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	178	60
Reprises sur provisions et transferts de charges		1
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	178	478
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	11 285	19 297
Intérêts et charges assimilées	176	1 271
Différences négatives de change	1	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	11 461	20 568
RÉSULTAT FINANCIER	(11 283)	(20 090)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(13 754)	(25 165)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15	2
Produits exceptionnels sur opérations en capital	178	196
Reprises sur provisions et transferts de charges	417	
	610	198
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	111	5
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	424	79
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		23
	535	107
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	75	91
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(148)	(108)
TOTAL DES PRODUITS	5 226	1 719
TOTAL DES CHARGES	18 757	26 685
BÉNÉFICE OU PERTE	(13 531)	(24 966)

ANNEXE

En milliers d'euros (K€) sauf indication contraire

TABLE DES MATIERES

	PAGE
1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	11
1.1 EVENEMENTS CORPORATE.....	11
1.2 EVENEMENTS PARTICULIERS DE EUROPLASMA SA.....	11
1.3 EVENEMENTS PARTICULIERS LIES AUX FILIALES	12
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	13
3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	15
3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15
3.1.1 <i>Frais de développement</i>	15
3.1.2 <i>Concessions, brevets et droits similaires</i>	16
3.1.3 <i>Autres immobilisations incorporelles</i>	16
3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16
3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17
3.3.1 <i>Autres participations</i>	18
3.3.2 <i>Créances rattachées à des participations</i>	19
3.4 STOCKS ET EN-COURS.....	19
3.5 CREANCES	20
3.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	20
3.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.....	21
3.8 CHARGES A REPARTIR : FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS.....	21
3.9 CAPITAUX PROPRES	21
3.9.1 <i>Composition du capital social</i>	21
3.9.2 <i>Traitement des frais sur augmentation de capital</i>	21
3.9.3 <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	22
3.9.4 <i>Capitaux propres en dilution</i>	22
3.9.5 <i>Bons de souscriptions d'actions restant à exercer</i>	23
3.9.6 <i>Plans d'attribution gratuite d'actions</i>	23
3.10 SUBVENTIONS.....	25
3.11 AUTRES FONDS PROPRES	25
3.12 PROVISIONS	26
3.12.1 <i>Provisions pour charges sociales et fiscales</i>	26
3.12.2 <i>Provisions pour garanties</i>	26
3.12.3 <i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i>	26
3.13 DETTES.....	27
3.14 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	27
3.15 SOLDES EN DEVISES	27
4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	28
4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES.....	28
4.2 RESULTAT FINANCIER.....	29
4.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	30
4.4 IMPOTS SUR LES BENEFICES	30
4.5 OPERATIONS EN DEVISES	30
5 AUTRES INFORMATIONS	31
5.1 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	31
5.1.1 <i>Evénements Corporate</i>	31
5.1.2 <i>Evénements spécifiques Europlasma S.A.</i>	31
5.1.3 <i>Evénements particuliers liés aux filiales</i>	31
5.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	32
5.2.1 <i>Engagements donnés</i>	32
5.2.2 <i>Engagements reçus</i>	33

5.3	EFFECTIFS-----	33
5.4	RECONCILIATION DES POSTES DE BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AVEC LES ENTREPRISES LIEES-----	34
5.5	TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES QUI N'ONT PAS ETE CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES DE MARCHÉ AVEC DES PARTIES LIEES-----	34
5.6	REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION-----	34
5.7	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES-----	35
5.8	INFORMATIONS DIVERSES -----	36
5.8.1	<i>Variation des immobilisations et des amortissements</i> -----	36
5.8.2	<i>Etat des provisions</i> -----	38
5.8.3	<i>Etat des échéances des créances et des dettes</i> -----	39
5.8.4	<i>Etat des produits à recevoir</i> -----	40
5.8.5	<i>Etat des charges à payer</i> -----	40
5.8.6	<i>Incidence des évaluations dérogatoires</i> -----	40
5.8.7	<i>Accroissement et allègement de la dette future d'impôt</i> -----	41

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2015 a été marqué par les événements suivants, détaillés ci-dessous :

1.1 Evénements Corporate

Emission d'un emprunt obligataire convertible par placement privé d'un montant de 5 M€

L'objectif de ce placement privé est double :

- Le financement de l'acquisition des moteurs additionnels pour la centrale CHO Morcenx,
- Le financement partiel de la période de montée en puissance de l'usine CHO Morcenx jusqu'à la Final Acceptance.

Les modalités de l'émission d'obligations convertibles (« OCPP ») ont été fixées lors de la réunion du Conseil d'administration du 8 décembre 2015, conformément à la délégation consentie par l'assemblée générale du 24 juin 2015.

Ce placement privé donne lieu à l'émission de 4 724 954 obligations convertibles pouvant donner droit en cas de conversion à 4 724 954 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 € ainsi qu'au maximum, à 850 492 actions au titre des intérêts de cet emprunt. Le prix d'émission unitaire des OCPP a été fixé à 1,06 €. Chaque OCPP donne ainsi droit à une action ordinaire nouvelle à un prix de conversion de 1,06 €.

La durée de l'emprunt obligataire est de 3 ans et le taux nominal a été fixé à 6% l'an.

Le montant total des souscriptions recueillies a été de 5 008 K€ dont 2 163 K€ par compensation avec une créance liquide et exigible à l'encontre de la Société (prêt relais consenti en octobre 2015). Ces opérations ont permis de générer 4 555 K€ de liquidités déduction faite des frais d'émission.

Emission de BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx et souscription

Par décision du 17 mars 2015, prise en exécution de la délégation de pouvoirs consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2014 (13^{ème} résolution), le Conseil d'Administration a fixé du 25 mars au 15 avril 2015 la période de souscription des 350.000 BSA BLFA2014 émis au profit de CHO Morcenx. La période de souscription a été clôturée par anticipation le 25 mars 2015, date de la souscription de l'intégralité des bons émis et du versement du prix de souscription correspondant par CHO Morcenx pour un montant de 3,5 K€. La durée de validité est de 5 ans à compter de la date d'émission.

Exercice des BSAR, augmentation de capital de 0,5 M€, prime d'émission incluse

Le 6 novembre 2014, Europlasma avait procédé à l'émission de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) de deux catégories attribuées gratuitement à chaque actionnaire dont les titres étaient enregistrés comptablement à la clôture de bourse du 5 novembre 2014, chaque actionnaire recevant un BSAR A et un BSAR B pour chaque action détenue.

2 BSAR A donnent le droit de souscrire 1 action nouvelle au prix de 0,80 € par action, pour une durée de 3 ans à compter du 6 novembre 2014. Au 31 décembre 2015, il reste à exercer 65 018 903 BSAR A.

4 BSAR B donnent le droit de souscrire 1 action nouvelle au prix de 1,30 € par action, pour une durée de 5 ans à compter du 6 novembre 2014. Au 31 décembre 2015, il reste à exercer 67 715 663 BSAR B.

Au cours de l'exercice 2015, 565 304 actions nouvelles ont été créées suite à l'exercice de BSAR A et BSAR B, représentant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant de 466 K€.

1.2 Evénements particuliers de Europlasma SA

Signature d'un contrat avec un industriel Chinois

En janvier 2015, Europlasma a signé avec une société industrielle chinoise un contrat pour la fourniture d'ingénierie et d'équipements d'une unité de vitrification de cendres volantes issues de l'incinération d'ordures ménagères. Cette unité plasma d'une capacité de 30 tonnes/jour sera installée dans la province de Guangdong, la plus peuplée de la République populaire de Chine, et livrée durant l'été 2016. L'usine d'incinération ainsi équipée sera la première installation chinoise capable de neutraliser et valoriser ses cendres volantes, en réponse aux attentes du gouvernement chinois relatives à la protection de l'environnement. Le chiffre d'affaires enregistré dans les comptes 2015 pour ce contrat est de 1,7 M€.

Contrôle fiscal

Europlasma fait l'objet d'un avis de vérification de comptabilité pour les exercices 2012 et 2013 portant sur tous les impôts et taxes, vérification étendue jusqu'au 31 mars 2015 en matière de TVA. Le contrôle est toujours en cours. La Société n'a pas connaissance à ce jour de risque de redressement significatif.

Le contrôle des CIR 2012, 2013 et 2014 a été délégué au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est pourquoi le remboursement du CIR 2014 est bloqué le temps du contrôle.

1.3 Evénements particuliers liés aux Filiales

Usine CHO Morcenx : Obtention de la FAR (Final Acceptance with Reserves)

Le protocole de la FAR a débuté à l'été 2015 et a été conclu le 30 novembre 2015. Combinant essais d'endurance et essais de performance, la FAR a permis de démontrer que tous les systèmes et sous-systèmes de la centrale sont capables de fonctionner ensemble à leur capacité nominale.

Les prochaines étapes pour obtenir la Final Acceptance, c'est-à-dire la levée définitive des réserves, sont :

- La levée des réserves liées à la puissance électrique délivrée par la centrale : ces réserves concernent essentiellement l'installation et la mise en route des moteurs supplémentaires, ainsi que l'amélioration de certains paramètres de fonctionnement nécessaires à l'atteinte de la disponibilité contractuelle à pleine charge. Pendant cette période, CHOPEX exploitera l'usine dans des conditions stables et affinera les paramètres opérationnels pour en augmenter la puissance, améliorer la disponibilité, et réduire les coûts.
- La levée de réserves de nature environnementale et esthétique : ces dernières visent essentiellement la rétention de produits chimiques (glycol), le traitement et la manutention des suies et des mâchefers, et la bonne gestion des effluents.

Cette phase de mise en service et de montée puissance engendre des coûts d'exploitation et des dépenses de mise au point. Les revenus générés pendant cette période n'étant pas suffisants pour recouvrir ces charges, Europlasma, a dû avancer à CHOPEX, via CHO POWER les liquidités nécessaires pour subvenir aux besoins de la filiale.

La livraison définitive de l'usine est désormais prévue en fin d'année 2016.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux d'Eurolasma au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 font apparaître :

- un total bilan de 18 339 K€ et
- un résultat net déficitaire de 13 531 K€.

Ces comptes ont été arrêtés le 2 mars 2016 par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables du PCG ont été appliquées, conformément aux principes généralement admis :

- Les principes d'observation :
 - o principe de l'entité
 - o principe de spécialisation des exercices
 - o principe de continuité de l'exploitation
- Les principes d'évaluation :
 - o quantification monétaire
 - o principe des coûts historiques
 - o principe de prudence
- Les principes de responsabilité :
 - o permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - o le principe de bonne information et le principe d'importance relative
 - o le principe de la justification des faits (vérifiabilité)

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- l'ANC 2014-03
- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- la loi n°83 353 du 30 Avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- les règlements comptables suivants :
 - o 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - o 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - o 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Continuité d'exploitation

Le Conseil d'Administration d'Eurolasma a pris acte des besoins de trésorerie à horizon de 12 mois et considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes sociaux selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée compte tenu de :

- La capacité de sa filiale CHO Power à respecter la levée des réserves (FA-Final Acceptance) de la centrale CHO Morcenx à la fin de l'année 2016,
- Des actions prises sur le besoin en fonds de roulement qui devraient générer une amélioration de la trésorerie de l'ordre de 5,1 M€ dont 1,8 M€ attendus par la mise en place d'une solution d'affacturage pour les créances d'Inertam, étant précisé que le contrat a été signé en février 2016,
- La mise en place d'une ligne de financement en fonds propres fin février 2016 d'un montant maximum de 10 M€ structurée en deux tranches, dont une première tranche de 5 M€ activable en 2016 et dont les tirages dépendent des conditions de marché.

Sur ces bases, et sous réserve de la réalisation des actions prévues en particulier sur les besoins en fonds de roulement et que les recettes liées à la ligne de financement en fonds propres soient conformes au plan établi, le Groupe estime pouvoir couvrir ses besoins jusqu'à fin 2016.

En complément de ces actions, le Groupe a sollicité le support d'un cabinet spécialisé afin d'améliorer l'obtention de financements publics auxquels les différents projets du Groupe pourraient être éligibles (européens, nationaux, régionaux).

Par ailleurs, depuis le 6 novembre 2015, Eurolasma a la faculté d'inciter à la conversion en actions des BSAR A en circulation. Les conditions de marché n'étant pas favorables, Eurolasma n'a pas sollicité l'exercice de ces BSAR. Lorsque les conditions seront propices, Eurolasma pourra disposer d'un potentiel issu de ces conversions pouvant apporter jusqu'à 26 M€ de liquidités supplémentaires au Groupe, étant précisé que d'autres alternatives de financement, moins dilutives, seraient privilégiées.

Changements de méthodes comptables

N/A

Changements de modalités d'application et d'estimations

N/A

Corrections d'erreurs

N/A

3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1 Frais de développement

Europlasma applique la méthode préférentielle de comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Ces derniers sont portés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation listés par le PCG : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Tant que les frais de recherche et de développement comptabilisés à l'actif n'auront pas été totalement amortis, il ne pourra être procédé à aucune distribution de dividendes si le montant des réserves libres n'est pas au moins égal à celui des frais non amortis.

Au 31 décembre 2015, les frais de recherche et développement sont principalement constitués des frais de développement relatifs :

- 1) au programme SESCO pour 105 K€ (142 K€ au 31 décembre 2014) et
- 2) au nouveau programme de développement sur les torches qui devrait se traduire par le dépôt d'un brevet, Les frais y afférent sont mis en service sur 2015, pour 100 K€.

GALACSY®

Le projet GALACSY®, lancé en 2006 en partenariat avec le CEA, visait à :

- mettre au point le cœur de procédé de gazéification (réacteur, injection de biomasse, torche à plasma spécialisée) et sa compatibilité avec des catalyseurs de pétrochimie Fischer Tropsch ;
- développer une torche à plasma n'introduisant pas d'élément extérieur au process afin de garantir le plus haut niveau de pureté du gaz de synthèse ;
- la mise à l'échelle dans un "Pilot Demonstration Unit" de 100 kg/heure pour démontrer la viabilité de ce procédé.

560 K€ de charges liées à ce programme ont été activées entre 2006 et 2010 en immobilisations incorporelles. Le programme est totalement amorti au 31 décembre 2015.

SESCO (Stockage Energie Solaire sur COfalit) et RESCOFIS

Le projet SESCO consistait à valoriser le Cofalit (matériau issu de la vitrification de déchets d'amiante) dans le domaine du stockage d'énergie, principalement en lien avec l'utilisation de concentrateurs solaires.

Ces frais de développement sont amortis sur une période de 5 ans qui court depuis le 1^{er} novembre 2013, date de leur mise en service.

Ce programme a été clôturé en 2014 et se prolonge avec le nouveau programme ANR RESCOFIS (2014-2017) dont les frais de développement non significatifs sur 2014/2015 n'ont pas été activés.

KIWI

Ces frais sont relatifs aux campagnes d'essais relatifs à la validation du concept de craquage thermique des goudrons contenus dans le gaz de synthèse produit par le gazéifieur à lit fluidisé du partenaire KES (Groupe Kobe Steel) par le réacteur Turboplasma®. Ce programme a fait l'objet d'un financement par l'ANR, OSEO et le Conseil Régional d'Aquitaine.

Les coûts des essais sont activés en frais de développement et sont amortis sur 5 ans.

Au 31 décembre 2015, une provision pour dépréciation de 100% de cet actif (397 K€) a été comptabilisée en raison de l'absence de visibilité sur les avantages économiques futurs.

Nouveau développement sur les torches

Ce projet devant faire l'objet d'un dépôt de brevet ne peut à ce jour être détaillé. Une communication sera effectuée sur le sujet en temps utile.

Ces frais de développement sont amortis sur une période de 5 ans qui court depuis le 1^{er} juillet 2015, date de leur mise en service.

3.1.2 Concessions, brevets et droits similaires

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- aux frais de dépôts des brevets et
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée fonction de leur durée prévisionnelle effective d'utilisation, soit 5 à 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences correspondent:

- au prix des licences et
- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences ou concessions sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle.

Les logiciels immobilisés sont amortis en linéaire selon leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 3 ans.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.1.3 Autres immobilisations incorporelles

L'activation de ces coûts de développement répond aux règles énoncées ci-avant en section 3.1.1 Frais de développement.

Les 86 K€ présents au 31 décembre 2014 concernaient le projet de développement de la torche au CO₂ et ont été mis en service au 1^{er} juillet 2015.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
Installations techniques	3 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Installations générales	5 à 10 ans

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.3 Immobilisations financières

Tableau-liste des filiales et participations

En milliers d'euros (K€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :											
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
SAS Inertam	2 237	-6 611	100,00%	6 115	0	2 900	1 130	11 602	334	0	Néant
SAS FIG	622	-95	80,62%	4 522	425	0	0	0	-134	0	Néant
SAS CHO Power	575	-27 091	100,00%	25 710	0	26 629	3 470	555	-11 059	0	Néant
.....											
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
.....											
B. Renseignements globaux sur les autres titres											
1. Filiales non reprises au § A.											
Société Civile Immobilière de Gazéification				1	0	3 245	0			0	Néant
				0	0	0	0			0	
.....											
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)											
				0	0	0	0			0	
.....											
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)											
				0	0	0	0			0	
.....											
C. Renseignements globaux sur les titres											
C'est-à-dire A + B											
1. Filiales											
a. Filiales françaises (ensemble)											
				36 348	425	32 774	4 600			0	Néant
.....											
b. Filiales étrangères (ensemble)											
				0	0	0	0			0	
.....											
2. Participations											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)											
				0	0	0	0			0	
.....											
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)											
				0	0	0	0			0	

3.3.1 Autres participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat des titres ainsi que les frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

La comparaison effectuée élément par élément entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Les moins-values latentes sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation, sans compensation avec les plus-values latentes.

Justification de la valeur des titres :

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015, la Société a été amenée à reconsidérer la valeur d'utilité des titres qu'elle détient dans ses 4 filiales Inertam, FIG, CHO Power et Société Civile Immobilière de Gazéification et à enregistrer des dotations aux provisions pour dépréciation d'un montant net de 108 K€ sur les titres de FIG.

Le tableau suivant récapitule pour chacune des filiales d'Europlasma la valeur des titres ainsi que leur dépréciation, le montant des créances rattachées à ces participations avec leur dépréciation et le montant des comptes courants :

		31/12/2015			31/12/2014			31/12/2015
		Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net	Dotation
Inertam	Titres de participation	6 115	-6 115	0	6 115	-6 115	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	2 900	0	2 900	231	0	231	0
CHO Power	Titres de participation	25 710	-25 710	0	25 710	-25 710	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	26 629	-26 516	113	20 101	-15 474	4 628	-11 042
Société Civile Immobilière de Gazéification	Titres de participation	1	-1	0	1	-1	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	3 245	-773	2 472	2 461	-639	1 822	-134
FIG	Titres de participation	4 522	-4 097	425	4 522	-3 989	533	-108
	Créances rattachées aux participations et compte courant	0	0	0	0	0	0	0
Total		69 122	-63 212	5 910	59 141	-51 927	7 214	-11 285

Titres Inertam, dépréciés à 100%

L'année 2015 a débuté avec la réfection complète du four. Cet arrêt programmé s'est terminé fin février.

La production a redémarré début mars avec un taux de disponibilité meilleur que prévu grâce à une conduite raisonnée du four permettant un fonctionnement optimisé et des volumes traités dépassant les attentes budgétaires, générant ainsi un résultat d'exploitation au 31 décembre 2015 de 703 K€.

Malgré cette performance, la Direction a jugé prudent de maintenir la dépréciation des titres d'Inertam au regard des besoins de disponibilités liés à ce niveau d'activité soutenu.

Titres FIG, 425K€ de valeur nette après provision de 4 097K€

Compte tenu de la cession d'Europe Environnement en décembre 2013, la Société n'a plus à ce jour de survaleur potentielle. La valeur nette des titres a donc été réévaluée en fonction de la quote-part de situation nette détenue au 31 décembre 2015.

Titres CHO Power, dépréciés à 100%

CHO Power, filiale dédiée aux Energies Renouvelables, a finalisé en 2012 la construction de l'usine de production électrique à partir de déchets et biomasse de Morcenx. La centrale électrique a été mise en route à l'été 2012 mais la livraison technique préliminaire n'a pu avoir lieu que le 13 juin 2014, au terme des tests de performance convenus.

Les tests de mise en service et la montée en puissance se sont poursuivis pendant l'année 2015. Ils ont permis de préciser les ajustements complémentaires nécessaires et, constatant les améliorations de la qualité du gaz de synthèse, d'optimiser

les caractéristiques techniques des moteurs supplémentaires nécessaires. Des améliorations esthétiques et environnementales nécessaires ont également été révélées visant la rétention des produits chimiques, le traitement des suies et des mâchefers et la bonne gestion des effluents.

La Réception finale a par conséquent été programmée en deux étapes : Une livraison avec réserves de l'usine sur base d'une configuration à 2 moteurs, et la livraison définitive de l'usine quelques mois plus tard après la livraison des moteurs supplémentaires et après mise en œuvre des améliorations esthétiques et environnementales identifiées.

Les moteurs ont été commandés en janvier 2016 pour 4MWe de capacité de production supplémentaire. Ces moteurs seront installés au cours du troisième trimestre 2016.

Compte tenu de ces éléments et des capitaux propres négatifs de cette filiale, la Direction maintient la valeur nette comptable des titres à 0.

Titres SCIG dépréciés à 100%

Les titres de participation pour un montant de 1 K€ sont dépréciés à 100%.

3.3.2 Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations représentent les avances et prêts à moyen ou long terme consentis par Europlasma à ses filiales.

Les créances rattachées à des participations font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'une perte apparaît probable et que les titres correspondants ont été dépréciés en totalité. L'appréciation de la probabilité de la perte s'effectue au regard de la situation d'ensemble et des circonstances de l'espèce. Leurs échéances sont données en note 5.8.3.

Au 31 décembre 2015, elles sont constituées des créances envers la SC Immobilière de Gazéification (SCIG), envers CHO Power et envers Inertam.

Au cours de l'exercice 2015, Europlasma a avancé à la SC Immobilière de Gazéification 784 K€ de fonds supplémentaires pour honorer les remboursements de prêts dans la mesure où les facturations de loyers n'ont pas pu débiter. Une provision pour dépréciation de la créance a été constatée à hauteur de la situation nette de la SCIG retraitée des amortissements soit 773 K€ dont une dotation de 134 K€ au titre de l'exercice 2015.

Europlasma a également avancé à sa filiale CHO Power 6 528 K€ sur l'année 2015, pour faire face aux besoins de CHO Power dans le cadre de la finalisation du contrat EPC et de sa filiale CHOPEX pour la mise en route et les essais de l'usine. Le montant de l'avance consentie par Europlasma à CHO Power s'élève ainsi au 31 décembre 2015 à 26 629 k€ (au 31 décembre 2014 le montant de l'avance était de 20 101 K€). Comme présenté en note 3.3.1, cette créance a été dépréciée à hauteur de 26 516 K€. La dotation complémentaire 2015 correspond à la perte enregistrée dans les comptes de CHO Power pour l'exercice 2015 soit 11 042 K€.

Au cours de l'exercice 2015, Europlasma a avancé à Inertam 2 900 K€ pour financer les investissements ainsi qu'une partie du besoin en fonds de roulement. Dans la mesure où l'activité commerciale et l'activité de traitement d'Inertam se sont sensiblement améliorées au cours de cette période, la Direction n'a pas jugé nécessaire de déprécier le compte courant au 31 décembre 2015.

3.4 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CUMP).

Les en-cours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les intérêts des emprunts sont toujours exclus de la valorisation des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks de matières premières et autres approvisionnement s'établissent à 97K€ au 31 décembre 2015 contre 96 K€ au 31 décembre 2014.

Compte tenu de l'ancienneté des stocks de produits finis et des faibles opportunités d'utilisation des 2 PHS (Plasma Heating System) d'ancienne génération, une dépréciation complémentaire de 306 K€ a été enregistrée. La valeur nette de ces 2 PHS est désormais de 152 K€ au 31 décembre 2015 (contre 458 K€ au 31 décembre 2014).

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste inclut les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ; cette analyse est menée au « cas par cas ». Il n'y a pas de provision pour dépréciation significative sur les créances de l'actif circulant (31 décembre 2014 : idem).

Les échéances des créances sont données en note 5.8.3.

3.6 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Les disponibilités et concours bancaires courants sont inscrits au bilan pour leur valeur recouvrable ou exigible, et suivant le principe de non compensation.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode "du premier entré premier sorti". Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2015, le versement initial de 250 K€, géré dans le cadre du contrat de liquidité est placé à hauteur de :

- 121 K€ d'actions propres, soit 135 227 titres détenus (31 décembre 2014 : 105 K€ d'actions propres, soit 102 620 titres détenus) et
- 30 K€ en disponibilités (31 décembre 2014 : 20 K€).
- 15 K€ de BSAR

La valeur d'inventaire de ces actions propres étant inférieure à la valeur comptable au 31 décembre 2015, une provision pour dépréciation a été enregistrée pour un montant de 1 K€.

La Société dispose également comme placements de 2 portefeuilles de titres de respectivement 519 K€ et 91 K€ gagés au profit d'HSBC en 2010 en garantie des 2 cautions bancaires émises en faveur d'Iberdrola. Voir en note 5.2.1 Engagements donnés.

Suite à la réception des liquidités issue de l'augmentation de capital du mois d'octobre 2014, 2 dépôts à terme avaient été souscrits pour 2 000 K€ et 5 000 K€ et un placement de 4 000 K€ avait été effectué sur un compte sur livret rémunéré. Au 31 décembre 2015, il reste sur le compte sur livret 404 K€.

La trésorerie est également composée au 31 décembre 2015 de :

- 1 305 K€ liés aux exercices des BSAR A et BSAR B entre le 6 novembre 2014 et le 31 décembre 2015 ;
- 2 845 K€ de liquidités issues de l'emprunt obligataire de décembre 2015 (cf § 1.1 Evénements corporate) ;
- 390 K€ liés à l'émission d'un crédit documentaire afin de régler un fournisseur à l'export sur 2016 ;
- 783 K€ de disponibilités diverses.

3.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra postérieurement à la date de clôture.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 119 K€ au 31 décembre 2015 contre 89 K€ au 31 décembre 2014. La nature de ces charges est restée sensiblement la même, à savoir des contrats de maintenance informatique et de location.

3.8 Charges à répartir : frais d'émission d'emprunts

La Société a retenu l'option comptable d'étalement des frais d'émission d'emprunts (méthode préférentielle).

Le montant brut des frais liés à l'émission de l'emprunt obligataire convertible de décembre 2015 s'élève à 290 K€. Ces frais sont étalés de façon linéaire sur une durée de 3 ans, durée de l'emprunt.

3.9 Capitaux propres

3.9.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2015, le capital social d'Europlasma est composé de 69 667 524 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 € chacune.

Toutes les actions émises ont été totalement libérées.

Ces actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE Euronext. Elles peuvent être inscrites sous la forme de titres nominatifs (purs ou administrés) ou de titres au porteur.

Au cours de l'exercice 2015 :

- 57 250 actions ordinaires ont été créées dans le cadre des attributions gratuites d'actions,
- 565 304 actions ordinaires ont été créées lors de l'exercice de BSAR A et BSAR B.

	31/12/2015	31/12/2014	variation
Nombre d'actions ordinaires	69 667 524	69 044 970	622 554
Nombre d'actions de préférences	0	0	0
Total	69 667 524	69 044 970	622 554

3.9.2 Traitement des frais sur augmentation de capital

Les coûts externes afférents aux augmentations de capital sont imputés sur la prime d'émission. Ces coûts externes sont principalement constitués d'honoraires.

3.9.3 Tableau de variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	01/01/2015	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Augmentation de capital liée aux AGA	Augmentation de capital hors AGA	Dividendes	Subventions	Autres	31/12/2015
Capital social	6 904			6	57				6 967
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	48 973				418			-9	49 382
Réserve légale	10								10
Réserves statutaires ou contractuelles	409			-6					403
Report à nouveau	-9 407	-24 966							-34 373
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-24 966	24 966	-13 531						-13 531
Subventions d'investissement	628						-108		520
TOTAL CAPITAUX PROPRES	22 551	0	-13 531	0	475	0	-108	-9	9 378

3.9.4 Capitaux propres en dilution

Le nombre d'actions en dilution est de 126 475 006 actions contre 119 661 021 au 31 décembre 2014. La variation s'explique par l'émission de l'emprunt obligataire convertible en décembre 2015.

	31/12/2015	31/12/2014
Nombre d'actions à la clôture	69 667 524	69 044 970
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	<i>56 807 482</i>	<i>50 616 051</i>
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	350 000	
- Actions gratuites en cours d'acquisition	1 443 669	612 380
- BSAR A	32 509 452	33 036 263
- BSAR B	16 928 916	16 967 409
- OCPP (équivalent nominal de l'emprunt)	4 724 954	
- OCPP (équivalent intérêts de l'emprunt)	850 492	
Nombre d'actions dilué à la clôture	126 475 006	119 661 021
Taux de dilution	81,5%	73,3%

* Le nombre total d'actions dilué au 31 décembre 2014 a été corrigé de 8 000 actions expliquées dans la section 3.9.6.

Les capitaux propres en dilution sont présentés dans le tableau ci-après :

En €	Nombre d'actions	Capitaux propres	Capitaux propres par action	Résultat	Résultat par action
Capitaux propres au 31/12/2015	69 667 524	9 378 412 €	0,13 €	-13 531 060 €	-0,19 €
Capitaux propres au 31/12/2015 en dilution	126 475 006	63 583 538 €	0,50 €	-13 531 060 €	-0,11 €

3.9.5 Bons de souscriptions d'actions restant à exercer

Au 31 décembre 2015, il n'y a pas de bons de souscriptions d'actions émis restant à exercer.

3.9.6 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de 2015 :

Désignation de l'attribution	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2014	Régularisation à l'ouverture	Nombre d'actions corrigé en période d'acquisition au 31/12/2014	Actions définitivement acquises à créer par le CA au 31/12/14	Actions créées par le CA au cours de 2015	Actions attribuées en 2015	Actions perdues en 2015	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2015
Plan de fidélité n°3	41 000	2 000	43 000	8 000	-15 000		-3 000	33 000
Attribution du 05/10/11	34 000	6 000	40 000		-40 000			0
Attribution du 19/06/12	30 000		30 000					30 000
Attribution du 12/09/12	40 000		40 000					40 000
Attribution du 30/01/13	2 250		2 250		-2 250			0
Attribution du 18/09/13	65 000		65 000					65 000
Attribution du 28/01/14	392 130		392 130					392 130
Attribution du 21/09/15	0		-			883 539		883 539
	604 380	8 000	612 380	8 000	- 57 250	883 539	- 3 000	1 443 669

Le Conseil d'Administration d'Europlasma ayant reçu délégation de l'Assemblée Générale en vue d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et à certains mandataires sociaux, plusieurs plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre.

La première délégation a été accordée par décision de l'Assemblée Générale du 17 mai 2005. La deuxième délégation a été accordée par décision de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2008.

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans. Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront créées et définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais resteront incessibles pour les bénéficiaires résidents fiscaux français durant une période minimum de 2 ans (période dite de conservation).

(i) Troisième délégation accordée par décisions de l'Assemblée Générale du 21 juin 2011

L'Assemblée Générale du 21 juin 2011 a, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, autorisé l'attribution d'actions ordinaires de la Société à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration (5 octobre 2011) à savoir 1 565 603 actions. La durée de validité de cette délégation est également de 38 mois.

Huit plans ont été mis en œuvre.

- Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 5 octobre 2011 :

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 5 octobre 2011, 40 000 actions ont été attribuées au Président de la Société au titre de ses fonctions. La période d'acquisition est de 4 ans en raison de la non-résidence fiscale en France du Président. Il a été également attribué 6 800 actions à des salariés dont 6 000 ont été définitivement attribuées en 2013 aux termes d'une période d'acquisition de 2 ans. Les 40 000 actions attribuées au Président ont été attribuées définitivement au 31 décembre 2015.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Plan de Fidélité n°3 :**
Ce plan, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 5 octobre 2011, permettait d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 1^{er} avril 2011 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation et aux salariés faisant l'objet de changement de catégorie professionnelle.
Au 31 décembre 2015, il a été attribué en cumul 126 000 actions au titre de ce plan. Sur les 126 000 actions attribuées au total, 34 000 ont été perdues et 59 000 définitivement attribuées, soit un solde de 33 000 actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2015.
- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 20 mars 2012 :**
Ce plan a été voté par le Conseil d'Administration du 20 mars 2012 et avait pour but d'allouer des actions aux salariés d'Europlasma et de certaines de ses filiales sur l'atteinte d'objectifs sur l'année 2011. 41 000 actions ont été attribuées dont 6 500 ont été perdues au 31 décembre 2014. 34 500 actions ont été définitivement attribuées. Il ne reste aucune action en cours d'acquisition au titre de ce plan.
- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 19 juin 2012 :**
Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 19 juin 2012, 30 000 actions ont été attribuées au Président de la Société sur l'atteinte d'objectifs. Ces 30 000 actions sont toujours en cours d'acquisition au 31 décembre 2015. La période d'acquisition est de 4 ans en raison de la non résidence fiscale en France du Président.
- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 12 septembre 2012 :**
Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2012, 40 000 actions ont été attribuées au Président de la Société au titre de ses fonctions. Ces 40 000 actions sont toujours en cours d'acquisition au 31 décembre 2015. La période d'acquisition est de 4 ans en raison de la non résidence fiscale en France du Président.
- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 30 janvier 2013 :**
Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 30 janvier 2013, 3 000 actions ont été attribuées sur objectif 2012, dont 750 ont été perdues. Les 2 250 actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2014 ont été définitivement attribuées sur 2015.
- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 18 septembre 2013 :**
Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 18 septembre 2013, 65 000 actions ont été attribuées au Président de la Société au titre de ses fonctions et sont toujours en cours d'acquisition au 31 décembre 2015. La période d'acquisition est de 4 ans en raison de la non résidence fiscale en France du Président.
- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 28 janvier 2014 :**
Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration des 23 décembre 2013 et 28 janvier 2014, 200 000 actions ont été attribuées au Président de la Société au titre de ses fonctions, 100 000 actions ont été attribuées à M. François Marchal au titre de ses fonctions de Directeur Général et 92 130 actions à M. Jean-Eric Petit au titre de ses fonctions de Directeur Général. La période d'acquisition est respectivement de 4 ans en raison de la non résidence fiscale en France du Président et de M. François Marchal et de 2 ans pour M. Jean-Eric Petit. Au 31 décembre 2015, les 392 130 actions sont toujours en cours d'acquisition.

(ii) **Quatrième délégation accordée par décision de l'Assemblée Générale du 24 juin 2015**

L'Assemblée Générale du 24 juin 2015 a, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, autorisé l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration (21 septembre 2015) à savoir 6 937 005 actions. La durée de validité de cette délégation est également de 38 mois.

1 premier plan a été mis en œuvre.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 21 septembre 2015 :**

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 21 septembre 2015, ont été attribuées au Directeur Général 276 179 actions correspondant à 0.40% du capital de la Société, au titre du bonus de fidélité 2014 et 552 360 actions correspondant à 0.80% du capital de la Société, au titre du bonus de performance 2014. Lors de ce conseil, il a également été attribué gratuitement 55 000 actions au Président. La période d'acquisition est de 2 ans pour ces 2 attributions. Au 31 décembre 2015, les 883 539 actions sont donc toujours en cours d'acquisition.

3.10 Subventions

Europlasma bénéficie de différentes subventions d'investissements dans le cadre de ses projets de R&D. Les subventions d'investissements ne sont enregistrées en capitaux propres qu'en l'absence de conditions suspensives. Elles ne sont par ailleurs pas comptabilisées immédiatement en produits mais étalées au rythme de l'amortissement des dépenses correspondantes immobilisées.

	Durée d'amort. des dépenses activées (années)	Aide accordée	QP virée au résultat au 31/12/15	QP virée au résultat < 2015	Solde restant à virer au résultat
Subvention projet ULCOS	7	94	4	88	2
Subvention projet TURBOPLASMA	7	454	65	146	243
Subvention projet SESCO	5	99	20	23	56
Subvention projet KIWI	7	278	20	39	219
Total		925	108	296	521

3.11 Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont constitués d'avances remboursables reçues de la part de BPI France (OSEO Innovation) dans le cadre d'aides à l'innovation pour la réalisation de programmes liés aux projets Turboplasma® et KiWi. Leur détail est présenté ci-après.

	31/12/2014	Avances reçues	Avances remboursées	31/12/2015
Avance conditionnée projet Turboplasma	500	0	- 200	300
Avance conditionnée projet KiWi	480	0	0	480
Total	980	0	- 200	780

	Échéances			
	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	Total
Avance conditionnée projet Turboplasma	200	100	0	300
Avance conditionnée projet KiWi	0	435	45	480
Total	200	535	45	780

3.12 Provisions

3.12.1 Provisions pour charges sociales et fiscales

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Au 31 décembre 2015, une provision pour charges sociales a été enregistrée pour 126 K€ destinée à couvrir la contribution patronale sur attribution gratuite d'actions en faveur de la Direction du Groupe. (cf § 5.1.1 Evénements post-clôture corporate)

3.12.2 Provisions pour garanties

Une provision est comptabilisée pour couvrir le risque de mise en œuvre de la garantie offerte par Europlasma à ses clients sur les installations de torches (durée de la garantie prévue contractuellement sur 1 à 3 ans en fonction des installations). Le risque est estimé sur la base d'une analyse des principales composantes de chaque installation, en tenant compte pour chaque installation, de la durée des garanties fournisseurs et constructeur, d'un taux de risque quant à la survenance d'un sinistre. Ce risque est exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et la provision est constituée au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ces provisions seront conservées sur la durée de la couverture de la garantie et reprises en fonction de leur utilisation effective.

Au 31 décembre 2015, la provision s'élève à 318 K€ (31 décembre 2014 : 213K€).

3.12.3 Provisions pour pensions et obligations similaires

Les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées au passif du bilan.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode consiste à :

- évaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.
- Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

L'engagement s'élève à 40 K€ au 31 décembre 2015 (31 décembre 2014 : 41K€).

	Hypothèses retenues au 31/12/2015	Hypothèses retenues au 31/12/14
Taux d'actualisation	2.03%	1.49%
Revalorisation des salaires	Décroissance moyenne	Décroissance moyenne
Charges sociales patronales	47%	47%
Contribution employeur	50%	50%
Droits conventionnels	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente
Turnover	Fort	Fort
Probabilité de survie	Table de mortalité INSEE 2015	Table de mortalité INSEE 2013
Ventilation des départs à la retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Âge de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans

3.13 Dettes

Les dettes correspondent aux passifs certains dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise et sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes sont maintenues en comptabilité tant que l'obligation correspondante n'est pas éteinte légalement.

Les dettes financières au 31 décembre 2015 s'élèvent à 5 021 K€ et correspondent à l'emprunt obligataire convertible émis en décembre 2015. (cf § 1.1 Evénements corporate)

Les avances et acomptes reçus sur commandes sont restés stables à 88 K€ au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, les dettes diverses s'élèvent à 2 240 K€ (31 décembre 2014 : 1 820 K€) et sont composées pour 1 288 K€ de dettes fournisseurs et comptes rattachés (31 décembre 2014 : 973 K€), pour 950 K€ de dettes fiscales et sociales (31 décembre 2014 : 846 K€), pour 1 K€ de dettes en compte courant envers les filiales (31 décembre 2014 : idem).

L'état des échéances des dettes au 31 décembre 2015 est donné en note 5.8.3.

3.14 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures afférentes aient été effectuées ou fournies.

Au 31 décembre 2015, un produit constaté d'avance a été enregistré dans le cadre des différents contrats en cours pour un montant de 347 K€.

3.15 Soldes en devises

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Chiffre d'affaires

Méthode de comptabilisation des contrats à long terme

Selon le PCG, un contrat à long terme est un contrat d'une durée généralement longue, dont l'exécution s'étend sur au moins deux périodes comptables ou exercices mais également un contrat spécifiquement négocié dans le cadre d'un projet unique portant sur la construction, la réalisation, ou la participation en qualité de sous-traitant à la réalisation d'un bien ou d'un service fréquemment complexe. L'avis du CNC n°99-10 précise en outre la notion de complexité qui recouvre la mise en œuvre de techniques ou de savoir-faire divers en vue de la réalisation d'un même objectif. Cette notion se traduit également en termes de projet et a généralement des conséquences sur la durée d'exécution du travail.

Les contrats négociés et exécutés par Europlasma répondent à ces critères et à ce titre, la Société a opté pour la mise en œuvre de la comptabilisation des produits et des charges à l'avancement. Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets.

Une provision est constituée lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif. Le montant provisionné correspond à la perte globale, sous déduction des pertes éventuellement constatées.

Au 31 décembre 2015, aucune provision n'a été dotée (31 décembre 2014 : idem).

La ventilation du chiffre d'affaires net est présentée dans le tableau ci-après :

	2015			2014		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes d'équipements et d'installations	114	1 749	1 863	50	7	57
RRR accordés sur ventes de PF	0	0	0	0	0	0
Production vendue de biens	114	1 749	1 863	50	7	57
Produits des activités annexes	826	0	826	711	60	771
Autres prestations de services	41	420	461	0	0	0
Production vendue de services	867	420	1 287	711	60	771
Chiffre d'affaires net	981	2 169	3 150	761	67	828

Le chiffre d'affaires export de l'exercice 2015 est composé de l'avancement constaté sur le contrat chinois pour 1 673 k€ et sur le contrat KNPP pour 429 K€.

Les produits des activités annexes correspondent pour l'essentiel aux prestations de services intragroupes.

4.2 Résultat financier

	2015	2014
Dividendes		417
Revenus sur créances financières intragroupe	138	57
Reprises sur provisions financières		1
Gains de change		
Intérêts des certificats de dépôt, dépôts à terme et VMP	41	3
Produits financiers	179	478
Intérêts sur emprunts	-35	-117
Intérêts sur dettes financières intragroupe		-66
Perte de change	-1	
Dotations aux provisions financières	- 11 285	-19 297
Autres charges financières	-142	-1 088
Charges financières	-11 463	-20 568
Résultat financier	-11 284	-20 090

Les produits financiers de l'exercice 2015 sont constitués des intérêts sur les comptes courants des filiales pour 138 K€ ainsi que des intérêts issus des placements de trésorerie pour 41 K€. Sur l'exercice 2014, le résultat financier avait été impacté positivement par les dividendes versés par la société FIG pour 417 K€.

Les charges financières de la période s'élèvent à 10 554 K€ et sont constituées quasi exclusivement des provisions pour dépréciation des créances rattachées aux participations (Société Civile Immobilière de Gazéification et CHO Power) ainsi que des titres de participations (FIG) pour un montant de 11 285 K€ contre 19 297 K€ sur l'exercice 2014.

Les autres charges financières pour 142 K€ correspondent à la rémunération additionnelle consentie lors du remboursement accéléré du prêt relais accordé en octobre 2015 et converti dans le cadre de l'emprunt obligataire convertible du mois de décembre 2015. En 2014, les autres charges financières étaient impactées pour 1 088 K€ par les bonus d'accélération liés aux prêts relais de l'été 2014.

4.3 *Résultat exceptionnel*

	2015	2014
Autres produits exceptionnels sur opé gestion		
Produit sur exercice antérieur	15	2
Produits de cession des éléments d'actif cédés	6	
Quote-part des subv. d'investissement	108	132
Produits exceptionnels liés au contrat de liquidités	64	63
Autres produits exceptionnels sur opé capital		
Reprise de provisions exceptionnelles	417	
Produits exceptionnels	610	197
Pénalités et amendes	-107	
Autres charges exceptionnelles sur opé gestion	-4	-4
Val. comptable des éléments d'actif cédés	-402	
Autres charges exceptionnelles sur opé capital	-22	-79
Dotations aux amts exceptionnels		-23
Charges exceptionnelles	- 535	-106
Résultat exceptionnel	75	91

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2015 est impacté par le ferrailage d'un équipement (filtre à manche) qui n'a finalement pas pu être cédé ou utilisé sur la plateforme d'essai et dont la VNC était de 400 K€, déprécié à hauteur de 350 K€. L'opération a généré un revenu de 6 K€.

La moins value de -44 K€ sur cet équipement a été compensée par des produits exceptionnels essentiellement constitués des quotes-parts des subventions d'investissements Ulcos, Galacsy®, ANR et Kiwi virées au résultat pour 108 K€ (2014 : 132 K€) ainsi que des bonis liés aux cessions d'actions propres et la valorisation des BSAR de ces actions pour 41 k€.

4.4 *Impôts sur les bénéfices*

Le poste Impôts sur les bénéfices est intégralement constitué du Crédit Impôt Recherche comptabilisé au titre de l'exercice 2015.

4.5 *Opérations en devises*

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Evénements postérieurs à la clôture

5.1.1 Evénements Corporate

Mise en place d'une ligne de financement en fonds propres (Equity line)

Fin février 2016, le Groupe a mis en place une ligne de financement en fonds propres (equity line) d'un montant maximum de 10 M€, avec Kepler Cheuvreux. Ce financement est structuré de façon flexible en 2 tranches dont les tirages dépendent des conditions de marché: une première tranche de 5 M€ débutant à la signature de l'accord en 2016 et une seconde tranche portant le total à 10 M€ activable 6 mois plus tard, étant précisé par ailleurs, qu'Eurolasma conserve la maîtrise du rythme de cet accompagnement financier.

Attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'Administration du 2 mars 2016 a décidé d'une nouvelle attribution gratuite d'actions en faveur de la Direction du Groupe portant sur un total de 726 788 actions. Il a toutefois été décidé de reporter l'attribution effective de ces actions aux bénéficiaires à une date postérieure. Dans la mesure où ces actions sont attribuées au titre d'événements et d'objectifs atteints pour l'année 2015, une provision pour risques et charges estimée à 126 K€ a été enregistrée afin de couvrir le coût de la contribution patronale y afférant.

5.1.2 Evénements spécifiques Europlasma S.A.

Déchets radioactifs

Après différents reports, le projet KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant, Bulgarie) a repris. Les équipes d'Eurolasma sont présentes sur site depuis février 2016 afin de superviser l'installation des équipements et préparer leur mise en service. La réception définitive de cette installation plasma visant la réduction de volume et le conditionnement des déchets faiblement radioactifs est prévue pour le deuxième semestre 2016.

Eurolasma a en outre reçu début 2016 une commande d'étude pour la réduction de volume et le conditionnement des déchets faiblement et moyennement radioactifs, qui conforte la position d'Eurolasma sur ce nouveau segment de marché.

Cendres volantes

Eurolasma coopère activement avec le Ministère de la Protection de l'Environnement chinois (MEPSCC) afin de qualifier le vitrifié issu du traitement plasma des cendres d'incinération comme un produit inerte et valorisable. Cette qualification est attendue pour début 2017. Afin d'accélérer son développement en Chine, Eurolasma s'appuie depuis début 2016 sur un agent local basé à Shanghai.

La réalisation de la première installation de ce type en Chine se poursuit, tous les équipements livrés par Eurolasma ont désormais été réceptionnés sur site. L'installation doit démarrer à l'été 2016, elle sera immédiatement suivie de la mise en service.

Récupération de métaux précieux

Eurolasma a obtenu début 2016 une lettre d'intention d'un industriel européen pour la fourniture d'un système plasma susceptible d'améliorer significativement les procédés connus de récupération des métaux précieux contenus dans certains types de déchets. L'analyse technico-économique est en cours.

5.1.3 Evénements particuliers liés aux filiales

Commande des moteurs de l'usine CHO Morcenx

Le franchissement d'une étape clé, la FAR en novembre 2015, a permis de déclencher la commande fin janvier 2016 de 2 blocs moteurs GE-Jenbacher pour 4 MWe de capacité de production supplémentaire. Ces blocs moteurs, achetés par CHO Power puis loués à CHO Morcenx, seront installés au cours du troisième trimestre 2016.

5.2 Engagements financiers

5.2.1 Engagements donnés

Avals, cautions et garanties

Europlasma s'est portée caution dès 2003 pour le compte de sa filiale Inertam auprès de la Préfecture des Landes à hauteur de 1 000 K€ pour garantir le risque de remise en état du site.

Le Conseil d'administration du 24 septembre 2004 a autorisé Europlasma à se porter caution solidaire d'Inertam en garantie des engagements de cette dernière à l'égard d'un fournisseur à concurrence de 30 K€.

Europlasma a émis 2 cautions bancaires en faveur de l'un de ses clients (contrat à long terme) au cours de l'exercice 2010, dont une caution de bonne fin de 519 K€ courant jusqu'au 7 avril 2018 et une caution de restitution d'acompte de 90 K€ courant jusqu'au 7 avril 2016. En raison du décalage dans l'exécution du contrat demandé par le client, le terme et le montant de ces garanties ayant été renégociés fin 2013. Deux comptes de portefeuille de titres de montants équivalents ont été gagés au profit d'HSBC en garantie de ces cautions bancaires.

Europlasma s'est portée caution pour le compte de sa filiale CHO Power au bénéfice de la société CHO Morcenx à hauteur de 2 500 K€ pour garantir les risques de délai et de performances attachés au contrat de construction de l'usine (contrat EPC Engineering Procurement & Construction). Cette caution expirera à la délivrance du certificat de mise en service définitive de la centrale électrique par CHO Morcenx mais sera remplacée par une caution du même montant concernant le contrat d'exploitation et maintenance de l'usine (contrat O&M Operations & Maintenance). Cette caution a été portée à 3 371 K€ fin décembre 2014 suite aux renégociations, validée par un procès verbal de Conseil d'administration du 17 mars 2015.

Le Conseil d'administration du 27 avril 2015 a autorisé Europlasma à se porter garant pour le compte de ses filiales CHO Power, Inertam et CHOPEX, à hauteur de 199 000 €, envers la société TEMsys-ALD Automotive. Cette garantie à première demande concerne les contrats de location des véhicules de société du Groupe.

Dans le cadre des approvisionnements pour le contrat de vente d'un PHS en Chine, Europlasma s'est engagée avec un fournisseur japonais pour une commande de 430 KUSD dont le paiement s'effectuera en 2016 via un crédit documentaire.

Actions attribuées gratuitement en période d'acquisition

1 443 669 actions attribuées gratuitement sont en période d'acquisition (cf. note 3.8.6 Plans d'attribution gratuite d'actions)

Crédit-bail

Il n'y a aucun contrat de crédit-bail significatif en cours à la clôture de l'exercice.

5.2.2 Engagements reçus

EUROPLASMA a accordé le 29 décembre 2006 un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 1 800 K€ à sa filiale INERTAM. Le retour à meilleure fortune est constitué par :

- la réalisation de deux exercices sociaux consécutifs ayant un résultat bénéficiaire ;
- des capitaux propres atteignant au moins le montant du capital social.

Ces conditions ne sont pas remplies au 31 décembre 2015.

5.3 Effectifs

L'effectif moyen sur l'exercice 2015 est de 17 salariés (2014 : 18).

5.4 Réconciliation des postes de bilan et compte de résultat avec les entreprises liées

Créances	31/12/2015
Créances rattachées à des participations	32 774
Clients et comptes rattachés	2434
Autres créances	14
Total	35 222

Dettes	31/12/2015
Dettes financières	0
Fournisseurs et comptes rattachés	183
Autres dettes	1
Total	184

Produits	31/12/2015
Produits d'exploitation	964
Produits financiers	137
Total	1 101

Charges	31/12/2015
Charges d'exploitation	106
Charges financières	0
Total	106

5.5 Transactions significatives qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché avec des parties liées

Il n'y a pas eu de transactions significatives en dehors des conditions normales de marché avec des parties liées autres qu'avec les filiales détenues en totalité, l'information sur les transactions avec ces dernières étant disponible dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

5.6 Rémunération des organes d'administration et de direction

Les rémunérations versées au cours de l'année 2015 par Europlasma aux membres des organes d'administration et de direction au titre de leurs mandats sociaux sont les suivantes :

Conseil d'Administration hors fonctions de Direction :

- 87 K€ de jetons de présence bruts
- 6 K€ de salaires bruts

De plus, les attributions gratuites d'actions en faveur des membres du Conseil d'Administration hors fonctions de Direction représentent un montant de 41 K€ (valorisées à leur juste valeur).

Direction :

- 260 K€ de salaires et indemnités bruts
- 621 K€ d'attributions gratuites d'actions (valorisées à leur juste valeur)

5.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat se répartit comme suit :

En K€	Deixis	PwC	Total
Contrôle légal	76	68	144
Diligences directement liées	32	28	60
Total	108	96	204

5.8 Informations diverses

5.8.1 Variation des immobilisations et des amortissements

Le tableau ci-après présente les variations des valeurs brutes des immobilisations :

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	1 390		104
Autres immobilisations incorporelles	1 383		20
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 773		124
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	310		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	5 034		22
Installations générales, agencements et divers	47		1
Matériel de transport	21		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	130		2
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	400		48
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	5 941		73
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	36 348		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	22 617		11 862
TOTAL immobilisations financières :	58 965		11 862
TOTAL GÉNÉRAL	67 680		12 060

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			1 494	
Autres immobilisations incorporelles	86	14	1 304	
TOTAL immobilisations incorporelles :	86	14	2 798	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			310	
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			5 056	
Inst. générales, agencements et divers			48	
Matériel de transport			21	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			132	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		400	48	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		400	5 614	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			36 348	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		1 669	32 811	
TOTAL immobilisations financières :		1 669	69 159	
TOTAL GÉNÉRAL	86	2 082	77 571	

Le tableau ci-après présente les variations des amortissements des immobilisations :

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	712	177		888
Autres immobilisations incorporelles	1 238	22	14	1 247
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 950	199	14	2 135
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	74	30		104
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	2 724	504		3 228
Inst. générales, agencements et divers	9	4		13
Matériel de transport	21			21
Mat. de bureau, informatique et mobil.	122	3		125
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 949	542		3 491
TOTAL GÉNÉRAL	4 899	740	14	5 626

5.8.2 Etat des provisions

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	213 65 41 851	104 6 126	65 7 851	318 40 126
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	1 170	236	923	483
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	1 377 35 815 16 112 174 20	397 276 108 11 177 321 21	350 29	397 1 303 35 923 27 289 465 41
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	53 498	12 300	379	65 418
TOTAL GÉNÉRAL	54 668	12 536	1 302	65 902

5.8.3 Etat des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	32 774		32 774
Prêts	18		18
Autres immobilisations financières	19		19
TOTAL de l'actif immobilisé :	32 811		32 811
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	3 588	6	3 582
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	279	279	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	233	233	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	25		25
Groupe et associés			
Débiteurs divers	67	13	54
TOTAL de l'actif circulant :	4 192	531	3 661
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	119	119	
TOTAL GÉNÉRAL	37 122	650	36 472

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	5 021		5 021	
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 288	1 105	183	
Personnel et comptes rattachés	255	255		
Sécurité sociale et autres organismes	238	238		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	343	179	164	
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	113	113		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	1		1	
Autres dettes	88		88	
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	347	347		
TOTAL GÉNÉRAL	7 697	2 239	5 458	

5.8.4 Etat des produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	2 235
Personnel	
Organismes sociaux	
État	25
Divers, produits à recevoir	3
Autres créances	10
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	2 273

5.8.5 Etat des charges à payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	13
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	398
Dettes fiscales et sociales	499
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	910

5.8.6 Incidence des évaluations dérogatoires

Néant

5.8.7 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Accroissements de la dette future d'impôt (en K€)	Montant
Provisions réglementées :	
- Amortissements dérogatoires	
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuations des cours	
Autres	
Total	0

Allègements de la dette future d'impôt (en K€)	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- Provisions pour IFC	40
- Provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées aux participations	63 212
Autres	
Total	63 252

Amortissements réputés différés	25 688
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
Total	25 688